

**ANNEXE N°12 AU C.C.A.P.**

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

*En application de la mesure instituée par l’acte d’exécution (U.E.) 2025/1197 du 19 juin 2025 adoptée sur le fondement du règlement (U.E.) 2022/1031 du 23 juin 2022 dit « IMPI ».*

Je soussigné XXX, représentant légal de la société XXX // OU dûment habilité à représenter la société XXX //, candidat au marché dont le pouvoir adjudicateur est le CHU d’Angers, atteste sur l’honneur que la société XXX :

* n’est pas un opérateur originaire de Chine au sens du règlement de la consultation et de la définition de l’origine fixée à l’article 3 du règlement 202/1031 du 23 juin 2022 dit « IMPI » ;
* ne propose pas des biens ou services dans le cadre de son offre, originaires de Chine dans une proportion supérieure à 50% de la valeur totale de l’un quelconque des marchés (lot) auxquels elle soumissionne ;
* ne sous-traite pas plus de 50% de la valeur totale de l’un quelconque des marchés (lot) auxquels elle soumissionne à un opérateur originaire de Chine ;
* déclare avoir pris connaissance des sanctions contractuelles mentionnées au C.C.A.P. en cas de fausse déclaration.

Fait à XXX

Le JJ/MM/AAAA

Signature